
PROVINCE DE QUÉBEC36^e LÉGISLATURE1^{re} SESSIONQUÉBEC, LE 20 DÉCEMBRE 2000

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 20 décembre 2000*

Aujourd'hui, à huit heures trente-cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

n^o 144 Loi sur La Financière agricole du Québec

n^o 150 Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal

n^o 153 Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte

n^o 170 Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais

n^o 171 Loi modifiant la Charte de la langue française

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.